



ANCIEN GARDE APORTE UN TÉMOIGNAGE RICH EN FAITS CONCERNANT LES OPÉRATIONS À TUOL SLENG ET CHOEUNG EK

16 juillet 2009

Par Laura MacDonald, Membre du Barreau de New York et Consultante auprès du Centre International pour les Droits de l'Homme, Northwestern University School of Law

Him Huy, âgé de 54 ans, retourna à la barre aujourd'hui et témoigna de façon très détaillée sur les opérations à la prison de Tuol Sleng (S-21) et au champs de la mort à Choeung Ek, tout les deux des installations secrètes gérées par la personne accusée, Kaing Guek Eav (alias Duch). Étant donné que Duch prétend avoir une connaissance limitée des revendications des opérations quotidiennes et que les autres témoins aient été confinés dans de tout petits coins, ce fut rafraîchissant d'entendre le compte d'un gardien observateur qui avait divers responsabilités à divers endroits. Him poursuivra sa déposition lundi.

Him n'Exerça Jamais Son Droit de Garder le Silence, Mais Son Avocat Se Tut Toute la Journée

Hier, Him apparut avec juste assez de temps pour faire une demande de consulter son avocat au sujet de son droit contre l'auto-incrimination. Dans cette optique, il est curieux que, pendant près de six heures d'interrogatoire aujourd'hui, il n'exerça jamais son droit de garder le silence et reconnut avoir exécuté au moins une personne à Choeung Ek.

L'avocat de Him, qui lui fut assigné par l'unité d'appui aux témoins et aux experts des CETC, ne dit pas un mot au cours de la procédure d'aujourd'hui, bien qu'il soit encore difficile de savoir si il est en droit de prendre la parole. Selon les affaires publiques des CETC, l'avocat offre des conseils à son client concernant la question limitée d'auto-incrimination, plutôt que de le représenter. Ce matin, le Président Nil Nonn lui demanda si il souhaiterait que son avocat reste dans la salle d'audience, là où il était déjà assis, ou bien si il souhaiterait qu'il attende à l'extérieur. Him dit qu'il souhaitait que son avocat reste dans la salle d'audience. Ensuite, le Président donna l'ordre à Him de demander l'avis de son avocat uniquement au sujet d'auto-incrimination et de répondre à toutes les autres questions tout seul.

Les Opérations au S-21 et Ses Alentours

Quelques temps entre les années 1972 et 1973, Him fut forcé à rejoindre l'armée et, après avoir été formé, fut transféré d'une unité à l'autre. Le 17 avril 1975, son unité permit aux Khmers rouges de « libérer » Phnom Penh. Après cela, il travailla dans les champs de riz sous l'ordre du camarade Hor, l'éventuel adjoint de Duch, qui le recruta pour travailler au S-21.

L'« unité de défense » de Him fut en poste dans un petit immeuble immédiatement à l'extérieur du complexe S-21 pour protéger l'entrée et recevoir les prisonniers dès leur arrivée. L'unité de Him effectua également des arrestations, releva les détenus déjà arrêtés, et transporta les détenus jusqu'à Choeung Ek. Lorsque aucune de ces fonctions ne furent nécessaires, ils s'appliquèrent à l'élevage de volailles. Him débuta comme garde ordinaire et fut ensuite promu en temps que chef de son unité après la disparition de certains de ses collègues. En tant que chef, il patrouilla le terrain et les bâtiments du S-21 afin d'assurer que les gardes exerçaient leurs fonctions avec vigilance.

L'unité de Him reçut des commandes de Duch, par le biais de Hor, de procéder aux arrestations à Phnom Penh. Him allait au marché central de Phnom Penh la nuit pour arrêter les ennemis qui y furent attirés par les cadres Khmers rouges sous de faux prétextes. L'unité de Him se rendait également à la campagne pour transporter les prisonniers qui furent arrêtés par leur unité militaire ou par un ministère du gouvernement au S-21. À deux reprises, Duch ordonna le transport d'environ 15 soldats en uniforme vietnamien jusqu'au S-21. Le « messenger de ville » ramena également des Cambodgiens, qui revenaient tout juste de l'étranger au S-21, sous de faux prétextes, où l'unité de Him les arrêta.

Lorsque les gens furent transportés au S-21, ils étaient enchaînés, les yeux bandés, les mains en menottes, et forcés à s'asseoir dans un camion. Les prisonniers n'eurent aucun droit à la liberté, ni même pour se soulager, car cela augmenterait le risque d'évasion. Le voyage au Cambodge à ce moment nécessitait des documents d'autorisation et, une fois au moins, Him fut confié une telle lettre de la part de Hor, signé par le supérieur de Duch, Son Sen.

Dès leur arrivée au S-21, tout le monde dut passer par le petit bâtiment immédiatement en dehors de la porte du complexe. Pour ceux qui ne furent pas encore arrêtés, l'unité de Him apportait les futurs prisonniers dans la salle, les fit s'asseoir à une table, puis les arrêta. Parfois 50 ou 60 prisonniers arrivaient ensemble, dans quel cas, il s'occupait d'un seul à la fois. Tous les prisonniers étaient enregistrés de nom et photographiés avec un numéro de série avant d'être transmis à une autre unité qui se chargeait de la classification de chaque détenu, à l'égard de son importance et de son affectation, à une cellule en conséquence. À ce stade, certains des prisonniers moins importants étaient envoyés au camp de rééducation Prey Sar (S-24) au lieu du S-21.

En ce qui concerne les conditions de détention, Him confirma que les prisonniers étaient baignés par des gardiens qui projetaient de l'eau dans les cellules à l'aide de tuyaux d'arrosage. Cette technique fut utilisée, car elle ne créait aucun risque d'évasion. Him confirma que les rations alimentaires étaient insuffisantes et que les détenus étaient « très minces, » expliquant qu'une simple louche et demi de bouillie était donnée aux prisonniers, seulement deux fois par jour. Il dit que les femmes furent considérées comme étant trop faibles pour se révolter contre eux, et qu'elles étaient donc détenues à mains libres dans une grande salle verrouillée avec leurs jeunes enfants.

Him n'observa jamais une séance d'interrogation lui-même, mais expliqua que tous les prisonniers étaient détenus, interrogés, torturés et tués. Il dit que beaucoup de prisonniers sont morts dans leur cellule par cause des blessures issues de la torture, et qu'ils furent enterrés ensuite dans l'enceinte du S-21. Ceux qui ont survécu furent exécutés une ou deux semaines après avoir terminé leur interrogatoire.

Selon Him, la purge du personnel S-21, les prisonniers les plus importants, les prisonniers de guerre vietnamiens, les étrangers, et les enfants furent tous exécutés près du complexe S-21, et non pas à Choeung Ek. Ils furent extraits de leur cellule pendant la nuit, un par un, après avoir été dit qu'ils partaient pour une nouvelle maison. Ils marchèrent vers le bord d'une fosse où ils furent forcés à s'agenouiller. Ensuite, les gardes prirent des essieux de char pour frapper l'arrière des cous des prisonniers avant d'utiliser des couteaux pour leur trancher la gorge. Les détenus furent ensuite dépouillés de tous leurs vêtements et leurs menottes furent retirées pour pouvoir les utiliser à l'avenir. Les prisonniers furent roulés à pied dans les fosses et enterrés immédiatement.

Quant aux chiffres, Him se rappela de trois ou quatre étrangers aux cheveux clairs et bien bâtis, comme étant brûlés en même temps qu'un tas de pneus, sur une route pavée, après avoir été exécutés près du S-21. Il dit qu'il se pourrait que Duch soit exact en estimant que 345 Vietnamiens furent emprisonnés au S-21, et il estima qu'ils furent tous tués près de l'enceinte. Him supposa que 50 à 60 enfants entre l'âge d'un et huit ans furent tués près de l'enceinte.

Selon Duch, jamais personne ne fut libéré du S-21. Him confirma ce point de façon général, mais déclara qu'il vit une fois un groupe de prisonniers thaïlandais, libérés pour des raisons qui lui étaient inconnues.

Him expliqua que les rangs étaient fortement purgés au S-21, avec peut-être 200 des 400 employés étant arrêtés. La majorité du personnel du S-21 venait de la division 703. En 1977, de nombreux cadres de la Division 703 du champ furent interrogés et leurs aveux impliquèrent leurs anciens collègues qui avaient rejoint le personnel du S-2. Him ne fut au courant des infractions alléguées commises par ces personnes et ne savait que « les gens continuaient à disparaître. » Il dit que, parfois, les gardes qui avaient commis des infractions mineures furent envoyés au S-24 pour une rééducation. Him expliqua que, dans ses premiers jours au S-21, il pouvait se déplacer librement et discuter avec ces collègues, mais après que la purge ait commencé, tout le monde fut l'objet d'un suivi de sorte que tous mouvements et toutes conversations furent limités.

La Manière Dont les Exécutions Furent Effectuées à Choeung Ek

Him fournit le témoignage le plus détaillé à ce jour, sur les opérations aux champs de la mort de Duch à Choeung Ek.

Après avoir été donné une liste de noms par Hor, l'unité de Him retirait ces prisonniers de leurs cellules S-21 au environ de 6 heures 30 et les mena jusqu'à un camion couvert où ils s'assirent, enchaînés, avec les yeux bandés pendant le trajet, qui durait une trentaine de minutes. Ils furent informés qu'ils se rendaient à une nouvelle maison. Him fut chargé de cocher les noms des 60 à 100 prisonniers de la liste avant que les camions 4X4 et les Land Rovers se dirigent vers Choeung Ek.

Dès leur arrivée, l'unité à Choeung Ek était prête à recevoir les prisonniers. Tout d'abord, ils allumèrent un générateur capable de mettre en marche dix lampes fluorescentes, qu'ils utilisèrent pour éclairer les cibles humaines dans le noir. Les prisonniers furent forcés d'attendre dans un coin caché, sous une grande maison. Ils furent pris, un par un, aux fosses où la même procédure d'exécution qu'au S-21 fut employée: des essieux de char furent

utilisés pour frapper l'arrière du cou des détenus et puis des couteaux furent utilisés pour les égorger. Leurs vêtements et leurs menottes furent retirés. Les prisonniers furent roulés à pied dans les fosses et enterrés immédiatement. Étant donné le grand nombre de prisonniers et les conditions de travail sombres, « il fallait des heures » pour tuer tout le monde, parfois jusqu'à 2 heures du matin. Au cours de cette procédure, un homme réussit à s'échapper, mais fut ensuite recapturé.

Alors que Duch témoigna, il y a déjà des semaines de cela, qu'il ne s'est rendu qu'une fois à Choeng Ek lorsqu'il le fut forcé par ses supérieurs, Him témoigna que Duch rendu visite au moins deux fois à Choeng Ek. Une fois, Duch resta jusqu'à ce que tous les prisonniers fussent exécutés. Alors que Him dit, auparavant, aux co-juges d'instruction, que Duch lui avait enseigné les techniques d'exécution lors d'une réunion, Him prit du recul sur cette question cruciale aujourd'hui, en disant qu'il pense maintenant que ce fut plutôt Hor qui lui donna des instructions. En outre, Him dit, auparavant, aux co-juges d'instruction, que Duch l'ordonna une fois, spécifiquement, d'exécuter un homme. Him prit du recul sur cette déclaration aussi, en faisant valoir qu'il ne fut pas certain si c'était Duch ou Hor, mais qu'il fut certain que c'était bien l'un d'eux. Produisant un bon drame judiciaire, le juge Lavergne demanda à Duch de se lever, et demanda à Him: « Qui est-ce? » Juge Lavergne demanda à nouveau, avec encore plus de force, si c'était Duch qui lui avait ordonné d'exécuter un homme. Him tenta de justifier sa confusion, en expliquant qu'il faisait noir à Choeng Ek et que les gardes devaient se précipiter pour tuer tout le monde avant l'aube.

S-24

À la fin de l'année 1978, Him fut envoyé, avec deux groupes d'hommes, au S-24 pour travailler dans les champs de riz, creuser des canaux, et construire des barrages. À partir de son bref témoignage à ce sujet, ce fut ambigu s'il y fut détenu comme prisonnier ou si il s'y trouvait tout simplement pour travailler. Il prétendit qu'il dormit normalement la nuit et ne fut pas enfermé à clé dans sa chambre. Il ne fut pas informé de pourquoi il fut envoyé là-bas. Him resta au S-24 jusqu'à ce que les Vietnamiens saisissent Phnom Penh en Janvier 1979.

Mesures de Protection Refusé

La Chambre de première instance annonça son refus de la demande de mesures de protection du témoin KW10.

L'unité de soutiens aux témoins et aux experts (WESU) fournit la Chambre avec une évaluation des risques confidentielles et se détermina à ne pas recommander des mesures de protection car le témoin, un ancien interrogateur au S-21, est bien connu au public et pourrait être facilement identifié, même en témoignant à huis clos. La Chambre fut d'accord avec la WESU, notant que KW10 se fit largement connu au public de sorte que les mesures de protection ne seraient pas efficaces. En outre, sa famille, ses amis, et ses voisins sont déjà au courant sur les origines de sa situation.

En vertu de l'article interne 29, à la demande ou de sa propre initiative, la Chambre pourrait ordonner l'utilisation de mesures de protection pour protéger les témoins « dont la comparution devant le tribunal est susceptible à mettre leur vie ou leur santé ou celle des membres de leur famille ou de leur proches en grave danger. » Les règlements prévoient pour des mesures telles qu'une procédure à huis clos, en utilisant des pseudonymes, et en assurant une distorsion de la voix et l'apparence d'un témoin.